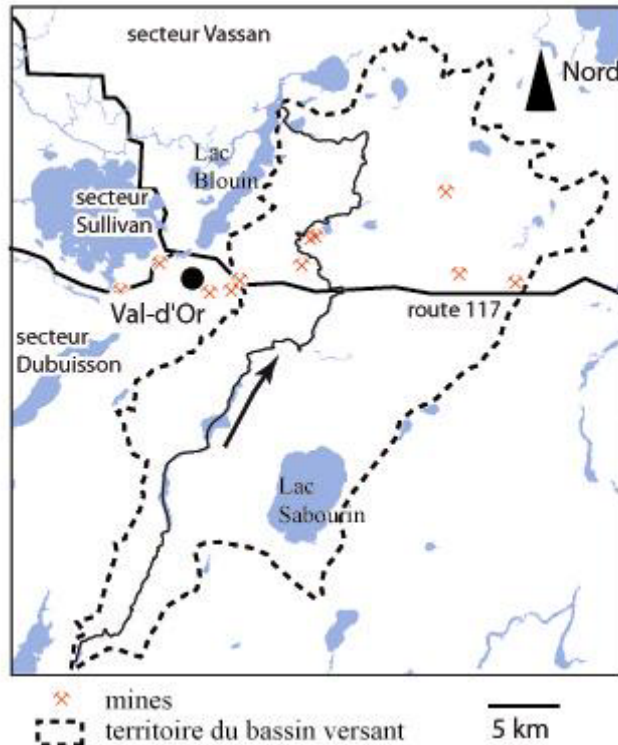


Située près de Val-d'Or en Abitibi, la rivière Bourlamaque prend son origine dans le lac Sylvain, coule sur une distance de 71 km et se jette dans le lac Blouin. Le bassin de la rivière Bourlamaque a une superficie de 700 km<sup>2</sup>.



Le bassin de la rivière Bourlamaque se situe dans la partie amont du bassin de la rivière Harricana qui se déverse dans la Baie James.

**Si vous avez des questions, des commentaires ou des renseignements sur la rivière Bourlamaque, n'hésitez pas à nous contacter !**

**C B V R B**  
**Comité de bassin versant de la rivière Bourlamaque**

**42 place Hammond  
Val-d'Or, Québec J9P 2G3**

Téléphone : 819 825-7733 #228

Télécopie : 819 825-4137

[www.cbvrb.com](http://www.cbvrb.com)

Réalisé par le CBVRB, 2007

**Le comité de bassin versant de la rivière Bourlamaque (CBVRB) s'est formé en janvier 2005.**



Le Comité du bassin versant de la rivière Bourlamaque (CBVRB) a établi :

- le portrait (état des lieux)
- le diagnostic (points forts et points faibles)
- les enjeux (actions à entreprendre)

L'ensemble de ces documents constitue l'analyse du BVRB.

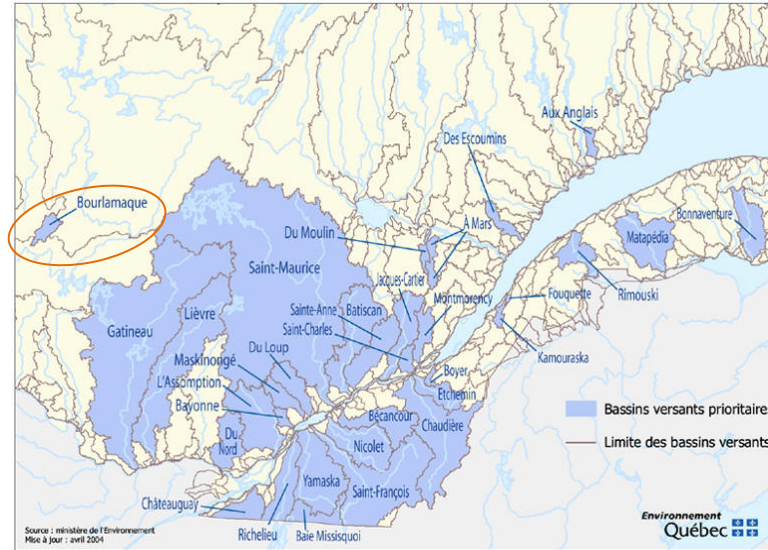
Tous ces documents sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.cbvrb.com>

L'acteur principal de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant est l'organisation de bassin versant (OBV). Ce type d'organisation est formé de représentants de tous les acteurs de l'eau d'un bassin versant tels que les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités, les usagers, les groupes environnementaux et les citoyens. Des représentants gouvernementaux y siègent mais sans droit de vote.

Les organismes de bassin sont en fait des tables de concertation et de planification. Leur mandat premier est d'élaborer un **plan directeur de l'eau** (PDE) présentant un portrait et un diagnostic du bassin versant, les enjeux, les orientations et les objectifs à atteindre ainsi qu'un plan d'action qui sera concrétisé par la signature de **contrats de bassin**.

Le bassin versant de la rivière Bourlamaque (BVRB) est le seul bassin versant parmi les 33 rivières prioritaires devenues des OBV qui n'appartient pas au bassin hydrographique du Saint-Laurent. Ce bassin versant est l'un des plus petits des 33 bassins versants prioritaires ciblés par le gouvernement présentés sur la carte ci-contre.

Président : Doris St-Pierre  
 Coordonnatrice : Patricia Boutin



Le CBVRB a présenté son **plan d'action** pour les prochaines années.

Cette série d'objectifs a été élaborée en essayant de s'arrimer à la fois à des besoins urgents pour l'environnement et aussi pour la population locale.

La rivière Bourlamaque est victime d'une perception négative de la part de la population qui est due à des dégradations le long du cours d'eau.

## ENJEU 1 RESTAURATION DE LA RIVIERE BOURLAMAQUE

- Objectif 1** Assurer un suivi de la restauration du **parc à résidus miniers de Manitou**
- Objectif 2** Élimination d'une source de pollution ponctuelle : **mousse blanche** sur la rivière proche de la route 117
- Objectif 3** S'assurer de la mise en place d'un traitement pour **les eaux usées** d'un secteur du village de Val-Senneville
- Objectif 4** Se procurer les données existantes sur les **champs d'épuration** des résidences isolées du secteur de Val-Senneville

## ENJEU 2 PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES

- Objectif** Améliorer la connaissance de l'hydrogéologie locale